

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS JANVIER 2019

Publié le 18/02/2019



Mission Coordination Générale et Vie Institutionnelle

Service des assemblées

8, Rue de l'hôpital - B.P. 101 – 97600

MAMOUDZOU - Internet : <http://www.cg976.fr>

Siret : 2298500030001855D

**Arrêtés**

REFERENCE	INTITULE
139/MCGVI/CD/2018	Portant délégation de signature à monsieur Ouidani VITA, directeur des Finances et de la comptabilité Publique
140/MCGVI/CD/2018	Portant délégation de signature à monsieur ABDOUL karim ABAINE, Directeur de la Prévention des Risques Professionnels
141/MCGVI/CD/2018	Portant délégation de signature à madame Faouzia SOILIH, Directrice de l'Action Sociale Territorialisée et de l'Inclusion
142/MCGVI/CD/2018	Portant délégation de signature à monsieur MOHAMED Said HAMIDOUNI, agent titulaire du garde de Directeur Territorial assurant la fonction de directeur général adjoint chargé du pôle solidarités
143/MCGVI/CD/2018	Portant délégation de signature à monsieur Ben Younoussa ISSOUF Ali, Directeur des personnes Agées et des Personnes Handicapées
144/MCGVI/CD/2018	Portant délégation de signature à monsieur Ben Younoussa Issouf Ali, directeur des personnes âgées et des personnes Handicapées, assurant le remplacement du directeur général Adjoint chargé du pôle solidarités pour la période allant du 24 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus
145/MCGVI/20/CD/2019	Portant délégation de signature à madame Anne Alice Marie BURLAT assurant la fonction de directrice générale Adjointe chargée du Pôle Aménagement du territoire et développement durable
146/2019/CD	Portant composition de la commission d'élaboration du schéma d'aménagement régional de Mayotte – dite CESAR

DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 976-229850003-20181221-A201218139-CC

**ARRÊTE N° 139/MCGVI/CD/2018**  
Portant délégation de signature à  
Monsieur Ouirhani VITA, Directeur des  
Finances et de la Comptabilité Publique

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3 alinéa 3 ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la délibération n°2059/2015/CD du Conseil Départemental de Mayotte en date du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil Départemental ;  
Vu l'arrêté n°134/MCGVI/CD/2018 en date du 16 novembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Mahafourou SAIDALI, Directeur Général des Services ;  
Vu l'arrêté n°2003/DRH/FPT/CD/2016 en date du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Ouirhani VITA, Directeur des Finances et de la Comptabilité Publique.

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES,

ARRETE,

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Ouirhani VITA, Directeur des Finances et de la Comptabilité Publique**, et en son absence, à Madame Hourouliayni CHANFI, Directrice Adjointe des Finances et de la Comptabilité Publique, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les documents suivants :

- **Documents administratifs :**
  - Les correspondances, bordereaux, notes de services internes ;
  - Courriers de mise en demeure ;
  - Les conventions de stage sans gratification.
- **Documents de gestion :**
  - Les bordereaux de mandat et de recouvrement de recettes ;
  - La certification du service fait
  - Les certificats administratifs
- **Documents concernant les agents placés sous son autorité :**
  - Autorisation de congés et d'absence ;
  - Courriers individuels préalables à l'ouverture d'une procédure administrative.

**ARTICLE 2 :** Le présent acte administratif peut être déféré devant le Tribunal administratif de Mayotte dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Toutes dispositions antérieures et contraires à la présente délégation sont abrogées et remplacées par le présent arrêté qui est applicable à la date de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services et le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Ouirhani VITA et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 20/12/2018

Le Président du Conseil Départemental

Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

Certifié exécutoire conformément à l'article L. 3121-1 et L. 4161-1 du code général des collectivités territoriales.

Transmis au contrôle de légalité le :

Notifié à l'intéressé le : 21/12/2018

Publié au Recueil des actes administratifs

Affiché le :

ARRÊTE N° 140/MCGVI/CD/2018

Portant délégation de signature à  
Monsieur Abdoul Karim ABAINE, Directeur  
de la Prévention des Risques Professionnels

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3 alinéa 3 ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la délibération n° 2059/2015/CD du Conseil Départemental de Mayotte en date du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil Départemental ;  
Vu l'arrêté n° 134/MCGVI/CD/2018 en date du 16 novembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Mahafourou SAIDALI, Directeur Général des Services ;  
Vu l'arrêté n° 3125/DRHFI/FPT/CD/2018 en date du 27 août 2018 portant nomination de Monsieur Abdoul Karim ABAINE, Directeur de la Prévention des Risques Professionnels ;

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES,

ARRÊTE,

**ARTICLE 1** Délégation de signature est donnée à Monsieur Abdoul Karim ABAINE, Directeur de la Prévention des Risques Professionnels et en son absence, à Monsieur Swabahadine MOUSSA, Chef de service Chargé de la Sécurité et des Conditions de travail (Hors aspects médicaux), à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les documents suivants :

**Documents administratifs :**

- Les correspondances, bordereaux, notes de services internes ;
- Courriers de mise en demeure ;
- Les conventions de stage sans gratification.

**Documents de gestion :**

- Rapports aux instances statutaires ;
- Rapports relatifs à la sécurité et aux conditions de travail ;
- Avis d'aptitude (réservé uniquement au Directeur) ;
- Ordonnances (réservé uniquement au Directeur) ;
- Etudes de poste ;
- Bilan de maintien en emploi ;
- La certification du service fait.

**Documents concernant les agents placés sous son autorité :**

- Autorisation de congés et d'absence ;
- Courriers individuels préalables à l'ouverture d'une procédure administrative

**ARTICLE 2** : Le présent acte administratif peut être déféré devant le Tribunal administratif de Mayotte dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3** : Toutes dispositions antérieures et contraires à la présente délégation sont abrogées et remplacées par le présent arrêté qui est applicable à la date de sa notification.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Abdoul Karim ABAINE et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département de Mayotte..

Fait à Mamoudzou, le 20/12/2018

Le Président du Conseil Départemental

Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

ARRÊTE N° 141/MCGVI/CD/2018

Portant délégation de signature à  
Madame Faouzia SOILIH, Directrice de  
l'Action Sociale Territorialisée et de  
l'Inclusion

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3 alinéa 3 ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la délibération n°2059/2015/CD du Conseil Départemental de Mayotte en date du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil Départemental ;  
Vu l'arrêté n°134/MCGVI/CD/2018 en date du 16 novembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Mahafourou SAIDALI, Directeur Général des Services ;  
Vu l'arrêté n°955/DRHFI/FPT/CD/2018 en date du 14 décembre 2018 portant nomination de Madame Faouzia SOILIH, Directrice de l'Action Sociale Territorialisée et de l'Inclusion;

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES,

ARRETE,

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Faouzia SOILIH, Directrice de l'Action Sociale Territorialisée et de l'Inclusion et en son absence, à Monsieur MDEREMANE SAHEVA Ismaila, Evalueur statisticien, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les documents suivants :

- Documents administratifs :
  - Les correspondances, bordereaux, notes de services internes ;
  - Courriers de mise en demeure ;
  - Les conventions de stage sans gratification.
- Documents de gestion :
  - Courriers d'échange avec les institutions partenaires;
  - Les correspondances à destination des allocataires de prestations sociales du Département ;
  - Les contrats d'engagements réciproques avec les bénéficiaires du RSA ;
  - La certification du service fait.
- Documents concernant les agents placés sous son autorité :
  - Autorisation de congés et d'absence ;
  - Courriers individuels préalables à l'ouverture d'une procédure administrative

**ARTICLE 2 :** Le présent acte administratif peut être déféré devant le Tribunal administratif de Mayotte dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Toutes dispositions antérieures et contraires à la présente délégation sont abrogées et remplacées par le présent arrêté qui est applicable à la date de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Faouzia SOILIH et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département de Mayotte..

Fait à Mamoudzou, le 20/12/2018

Le Président du Conseil Départemental

Soibahadine IBRAHIM RAMADANI



ARRÊTÉ N° *142* /MCGVI/CD/2018  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR  
MOHAMED SAID HAMIDOUNI, AGENT TITULAIRE DU  
GRADE DE DIRECTEUR TERRITORIAL, ASSURANT LA  
FONCTION DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT CHARGE  
DU POLE SOLIDARITES.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Vu l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, à l'administration générale ;
- Vu la délibération n° 2059/2015/CD du Conseil départemental de Mayotte en date du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil départemental
- Vu l'arrêté n° 2499/DRHFI/FPT/CD/2018, en date du 12 juillet 2018, portant nomination par voie de détachement de Monsieur Mohamed SAID HAMIDOUNI, agent titulaire du grade de Directeur territorial, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général adjoint, chargé du Pôle Solidarité ;
- Vu l'arrêté n° 653/DRHFIPRP/FTP/CD/2017 en date du 2 mars 2017 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Mahafourou SAIDALI, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ;

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES,

ARRETE,

**ARTICLE 1.** – Délégation de signature est donnée à Monsieur Mohamed SAID HAMIDOUNI, Directeur général adjoint en charge du Pôle Solidarités, à effet de signer, au nom du Président du Conseil départemental, dans la limite des attributions et compétences qui lui sont confiées et dans le cadre stricte de cette fonction, tout acte ou document nécessaire à l'accomplissement de ses missions, à l'exception des :

- Notifications et signatures des marchés publics, des accords-cadres et des délégations de service public ;
- Arrêtés et actes concernant le recrutement, la nomination, l'affectation et la gestion de carrière des agents du Département de Mayotte ;
- Courriers aux ministres, parlementaires, corps préfectoral, Conseillers départementaux, Maires et Présidents des intercommunalités ;
- Réquisitions du Comptable public ;
- Actes comportant engagements financiers autres que l'exécution du règlement départemental d'aides sociales et les arrêtés d'attribution de subvention.

**ARTICLE 2.** – En son absence, la présente délégation échoit à Madame Faouzia SOILIH, Directrice de l'Action Sociale Territorialisée et de l'Inclusion.

**ARTICLE 3.** – Le présent acte administratif peut être déféré devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4.** - Toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente délégation sont abrogées et remplacées par le présent arrêté qui est applicable à la date de sa notification.

**ARTICLE 5.** – Le Directeur Général des Services et le Payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Mohamed SAID HAMIDOUNI et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 20/12/2018

Le Président du Conseil départemental  
Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

Certifié exécutoire conformément à l'article L.  
3131-1 et L. 4141-1 du code général des  
collectivités territoriales.

Transmis au contrôle de  
légalité le :

Notifié à l'intéressé le :

Publié au Recueil des  
actes administratifs le :

Affiché le :



**ARRÊTE N° 143** *MCGVI/CD/18*  
Portant délégation de signature à  
Monsieur Ben Younoussa ISSOUF ALI,  
Directeur des Personnes Agées et des  
Personnes Handicapées

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3 alinéa 3 ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la délibération n°2059/2015/CD du Conseil Départemental de Mayotte en date du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil Départemental ;  
Vu l'arrêté n°134/MCGVI/CD/2018 en date du 16 novembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Mahafourou SAIDALI, Directeur Général des Services ;  
Vu l'arrêté n°954/DRHFI/FPT/CD/2018 en date du 14 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Ben Younoussa ISSOUF ALI, Directeur des Personnes Agées et des Personnes Handicapées:

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES,

ARRÊTE,

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Ben Younoussa ISSOUF ALI, des Personnes Agées et Personnes Handicapée et en son absence, à Madame Sitirati, Extra GUE, Chef de service Programmation, Equipement et Prestations à domicile, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les documents suivants :

- **Documents administratifs :**
  - Les correspondances, bordereaux, notes de services internes ;
  - Courriers de mise en demeure ;
  - Les conventions de stage sans gratification.
- **Documents de gestion :**
  - Correspondances de signalement de situation de personnes vulnérables auprès des organismes partenaires ;
  - Courriers d'échange avec les institutions partenaires;
  - Les invitations à la commission d'agrément ;
  - Courrier de demande de pièces administratives dans le cadre de l'instruction de dossiers d'homologation et d'accréditation des accueillants familiaux ;
  - Validation des dossiers de prise en charge de la dépendance ;
  - La certification du service fait.
- **Documents concernant les agents placés sous son autorité :**
  - Autorisation de congés et d'absence ;
  - Courriers individuels préalables à l'ouverture d'une procédure administrative

**ARTICLE 2 :** Le présent acte administratif peut être déféré devant le Tribunal administratif de Mayotte dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Toutes dispositions antérieures et contraires à la présente délégation sont abrogées et remplacées par le présent arrêté qui est applicable à la date de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Ben Younoussa ISSOUF ALI et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département de Mayotte..

Fait à Mamoudzou, le 20/12/2018

Le Président du Conseil Départemental

Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

24/12/18

- Vu l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, à l'administration générale ;
- Vu la délibération n° 2059/2015/CD du Conseil départemental de Mayotte en date du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil départemental
- Vu l'arrêté n° 653/DRHFIPRP/FTP/CD/2017 en date du 2 mars 2017 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Mahafourou SAIDALI, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ;
- Vu l'arrêté n° 2499/DRHFI/FPT/CD/2018, en date du 12 juillet 2018, portant nomination par voie de détachement de Monsieur Mohamed SAID HAMIDOUNI, agent titulaire du grade de Directeur territorial, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général adjoint, chargé du Pôle Solidarité ;
- Vu l'arrêté n° 954/DRHFI/FPT/CD/2018, en date du 14 décembre 2018, portant nomination de Monsieur ISSOUF ALI Younoussa Ben, en qualité de Directeur des Personnes Agées et Personnes Handicapées ;
- Vu l'arrêté n° 142/MCGVI/CD/2018, en date du 20 décembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Mohamed SAID HAMIDOUNI, Directeur Général Adjoint, Chargé du Pôle Solidarités ;

Considérant les départs en congés du DGA et de sa remplaçante pour la période du 24 décembre 2018 au 11 janvier 2019 ;

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES,

ARRETE,

**ARTICLE 1.** – Suite l'absence pour congés de Monsieur Mohamed SAID HAMIDOUNI, Directeur Général Adjoint Chargé du Pôle Solidarités et de Madame Faouzia SOILIH, Directrice de l'Action Sociale Territorialisée et de l'Inclusion, délégation de signature est donnée à **Monsieur ISSOUF ALI Younoussa Ben, Directeur des Personnes Agées et Personnes Handicapées**, en remplacement du Directeur Général Adjoint, à l'effet de signer, au nom du **Président du Conseil départemental**, dans la limite des attributions et compétences qui lui sont confiées et dans le cadre stricte de cette fonction, **tout acte ou document nécessaire à l'accomplissement de ses missions**, à l'exception des :

- Notifications et signatures des marchés publics, des accords-cadres et des délégations de service public ;
- Arrêtés et actes concernant le recrutement, la nomination, l'affectation et la gestion de carrière des agents du Département de Mayotte ;
- Courriers aux ministres, parlementaires, corps préfectoral, Conseillers départementaux, Maires et Présidents des intercommunalités ;
- Réquisitions du Comptable public ;
- Actes comportant engagements financiers autres que l'exécution du règlement départemental d'aides sociales et les arrêtés d'attribution de subvention.

**ARTICLE 2.** – La présente délégation est établie pour la période du 24 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus.

**ARTICLE 3.** – Le présent acte administratif peut être déféré devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4.** - Toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente délégation sont abrogées et remplacées par le présent arrêté qui est applicable à la date de sa notification.

**ARTICLE 5.** – Le Directeur Général des Services et le Payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Mohamed SAID HAMIDOUNI et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 28/12/2018

Le Président du Conseil départemental  
Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

Certifié exécutoire conformément à l'article L. 3131-1 et  
L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales.

Transmis au contrôle de  
légalité le :

Notifié à l'intéressé le : 03/01/2018

Publié au Recueil des actes  
administratifs le :

Affiché le :

Le PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE  
Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

ARRETÉ N° 445/MCGVI/CD/2019  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE À MADAME ANNE ALICE MARIE BURLAT, ASSURANT LA FONCTION DE DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE CHARGÉE DU PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

- Vu l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, à l'administration générale ;
- Vu la délibération n° 2059/2015/CD du Conseil départemental de Mayotte en date du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 653/DRHFIPRP/FTP/CD/2017 en date du 2 mars 2017 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Mahafourou SAIDALI, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ;
- Vu le contrat d'engagement du 20 décembre 2018, portant recrutement de Madame Anne Alice Marie BURLAT, en qualité de Directrice générale adjointe, chargée du Pôle Aménagement du Territoire et Développement Durable ;

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES,

ARRETE,

**ARTICLE 1.** – Délégation de signature est donnée à Madame Anne Alice Marie BURLAT, Directrice générale adjointe, chargée du Pôle Aménagement du Territoire et Développement Durable, **à effet de signer, au nom du Président du Conseil départemental**, dans la limite des attributions et compétences qui lui sont confiées et dans le cadre strict de cette fonction, **tout acte ou document nécessaire à l'accomplissement de ses missions**, à l'exception des :

- Notifications et signatures des marchés publics, des accords-cadres et des délégations de service public ;
- Arrêtés et actes concernant le recrutement, la nomination, l'affectation et la gestion de carrière des agents du Département de Mayotte ;
- Courriers aux ministres, parlementaires, corps préfectoral, Conseillers départementaux, Maires et Présidents des intercommunalités ;
- Réquisitions du Comptable public ;
- Actes comportant engagements financiers **autres que** les dépenses spécifiquement identifiées dans le périmètre de sa DGA, dans la limite de 25 000€.

**ARTICLE 2.** – En son absence, la présente délégation échoit à Monsieur Mustoihi MARI, Directeur des services techniques départementaux.

**ARTICLE 3.** – Le présent acte administratif peut être déféré devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4.** - Toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente délégation sont abrogées et remplacées par le présent arrêté qui est applicable à la date de sa notification.

**ARTICLE 5.** – Le Directeur Général des Services et le Payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Madame Anne Alice Marie BURLAT et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 03/01/2018

Le Président du Conseil départemental  
Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

**Certifié exécutoire conformément à l'article L. 3131-1 et L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales.**

Transmis au contrôle de légalité le :

Notifié à l'intéressé le : 07.01.2019

Publié au Recueil des actes administratifs le :

Affiché le :



ANNEXE II

MODÈLE DU FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT  
OU D'UN DÉLÉGATAIRE DE L'ORDONNATEUR

<p>Commune <input type="checkbox"/></p> <p>Département <input type="checkbox"/></p> <p>Région <input type="checkbox"/></p> <p>Etablissement public de santé <input type="checkbox"/></p> <p>Etablissement public de coopération intercommunale <input type="checkbox"/></p> <p>Etablissement public social ou médico-social <input type="checkbox"/></p> <p>Office public de l'habitat <input type="checkbox"/></p> <p>Autre <input type="checkbox"/></p>	<p>Cachet ou dénomination de l'organisme public :</p>
---	---

~~Nom du suppléant/délégué~~ (rayer la mention inutile) : **BURLAT**

Prénoms : **Anne Alice Marie**

Adresse postale : **BP 101**

Rue :

Complément :

Code postal : **97600**

Ville : **Mamoudzou**

Adresse de messagerie électronique :

Numéro de téléphone :

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation :

Description de l'outil de signature électronique utilisé par le suppléant/délégué pour les transmissions dématérialisées au comptable public :

  

Certifié exact, à **Mamoudzou** le **2/10/2019**

*[Signature]*

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

  

Certifié exact, à **Mamoudzou** le **3/10/2019**

*[Signature]*

(Signature de l'ordonnateur attestant le caractère exécutoire de la délégation)



Arrêté n° 146 /2019/CD du Président du Conseil départemental portant composition de la Commission d'élaboration du Schéma d'aménagement régional de Mayotte - dite CESAR

Le Président du Conseil départemental,

Vu, les articles R. 4433-3, R. 4433-4, R. 4433-5 et R. 4433-6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°2059/2015/CD du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil départemental,

Vu, la délibération n°2065/2015/CD du 02 avril 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental de Mayotte données à sa Commission permanente,

Vu, la délibération n°2018. 00081 de la Commission permanente en date du 24 avril 2018 relative à la désignation des représentants du Conseil départemental à la Commission d'élaboration du Schéma d'aménagement régional (CESAR)

Vu la délibération n°2018.00085 du 24 avril 2018 portant déclaration d'intention relative à l'élaboration du schéma d'aménagement régional (SAR,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

### ARRETE

**Article 1 :** la commission chargée d'élaborer le projet de Schéma d'aménagement régional de Mayotte dite Commission d'élaboration du SAR ou CESAR, est formée des personnes suivantes qui participent à ses travaux :  
Pour le Conseil départemental,

#### Titulaires

- Raïssa ANDHUM, Vice-présidente
- Sidi MOHAMED, Vice-président
- Ali Debré COMBO, Conseiller départemental
- Nomani OUSSANI, Conseiller départemental

#### Suppléants

- Fatimatie RAZAFINATOANDRO, Conseillère départementale
- Aynoudine SALIME, Conseiller départemental
- Moinécha SOUMAÏLA, Conseillère départementale
- Halima MDALLAH BAMOUDOU, Conseillère départementale

ITS

Pour l'Etat,  
Titulaire : Préfet de Mayotte  
Suppléant : Secrétaire général de la Préfecture

Pour la Commune de Mamoudzou,  
Titulaire : Mohamed MOINDJIE, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
Suppléant : Chamssidine BOURHANE, Conseiller municipal

Pour la Commune de Koungou,  
Titulaire : Assani Saindou BAMCOLO, Maire  
Suppléant : Ali MADI et Swaleh ALI ISSA, Conseillers municipaux

Pour la Commune de Dzaoudzi-Labattoir,  
Titulaire : Said OMAR OILI, Maire  
Suppléant : Djanffar ALI SOILHI, Adjoint au maire

Pour la Commune de Dombéni,  
Titulaires : Ambdi Hamada JOUWAOU, Maire  
Suppléant : Inaya SALIMINI, Conseillère municipale

Pour les Communes de moins de 15 000 habitants,  
Titulaires :

- Mohamed BACAR, Maire de Tsingoni
- Anchya BAMANA, Maire de Sada
- Mohamadi MADI OUSSENI, Maire de Chiconi
- Moussa Ben ALI MOUSSA, Maire de Bandréle

Suppléants :

- Hanima IBRAHIM, Maire de Chirongui
- Nassurdine SOULAIMANA, Maire de Bandraboï
- Colo HAROUNA, Maire de Mtsamboro
- Siaka HAMIDOU, Maire de Pamandzi

Pour le Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte (SIEAM)

Titulaire : le Président

Suppléant : un des vice-présidents

Pour le Syndicat intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets de Mayotte (SIDEVAM)

Titulaire : le Président

Suppléant : un des vice-présidents

Pour la Communauté d'Agglomération de Dombéni - Mamoudzou (CADEMA),

Titulaire : Said Ali TOILIBOU, Conseiller communautaire

Suppléant : Sohibou HAMADA, Conseiller communautaire

Pour la Communauté de communes de Petite-Terre,  
Titulaire : Saïd OMAR-OILI, Président  
Suppléant : Archadi ABASSI, Conseiller

Pour la Communauté de communes du Centre-ouest (3CO)  
Titulaire : Zaïnoudine ANTOYISSA  
Suppléant : Youssouffou SOULAIMANA

Pour la Communauté de communes du Sud  
Titulaire : Ismaila MDEREMANE SEVA, Président  
Suppléant : Attoumani Black ABDULLAH, Conseiller

Pour la Chambre de commerce et d'industrie (CCI)  
Titulaire : Nadine HAFIDOU  
Suppléant : Hamidani MAGOMA

Pour la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture (CAPAM)  
Titulaire : le Président  
Suppléant : un des vice-présidents,

Pour la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)  
Titulaire : Darkaoui MADJ, 1<sup>er</sup> Vice-président  
Suppléant : Ali Inzoudine ANA, Trésorier

Pour le Mouvement des entreprises de Mayotte (MEDEF)  
Titulaire : Maud CANALES, Vice-présidente  
Suppléant : Carla BALTUS, Présidente

Pour la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)  
Titulaire : Salimata GAYA, Vice-présidente  
Suppléant : Ali HOUSSEINE, Président

Pour la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment  
(CAPEB)  
Titulaire : le Président  
Suppléant : un des vice-présidents

Pour la Fédération maoraise du bâtiment et des travaux publics (FMBTP)  
Titulaire : le Président  
Suppléant : un des vice-présidents

Pour le Parc naturel marin  
Titulaire : Cécile PERRON, Directrice-déléguée

**Article 2 :** la CESAR pourra faire intervenir et entendre toute personne qualifiée ou experte de son domaine pour éclairer ses orientations et ses choix.

**Article 3 :** la CESAR se réunit chaque fois que cela est nécessaire, sur convocation du Président du Conseil départemental ou de son co-titulaire. Il en assure la présidence.

**Article 4 :** le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il sera transmis à toutes les personnes intéressées et publié partout où besoin est.

Publication – ampliation  
RAA du Conseil départemental  
Préfecture de Mayotte  
Site internet du CD

Fait à Mamoudzou, le 21 janvier 2019

Le Président du Conseil départemental

Soibahadine BRAHIM RAMADANI



### Personnes qualifiées

#### Proposé par l'Etat

1. Directeur de la DEAL
2. Directeur général de l'EPFAM

#### Mes propositions

3. Mansour Kamardine, Député
4. Ramlati ALI, Député
5. Thani MOHALED SOILHI, Sénateur
6. Assani ABDALLAH, Sénateur
7. Sarah MOUHOUSOUNE, Conseillère économique et sociale
8. Issihaka ABDILLAH, ancien Conseiller général
9. Mahamoud AZIHARI, ancien directeur de la SIM
10. Houssaïni TAFARA, Président de l'AOFM
11. Ibrahim ABOUBACAR, ancien député
12. Daourina ROMOULI, ancien CES